



Conseil économique et social

Distr. générale
28 mai 2021
Français
Original : anglais

**Forum politique de haut niveau
pour le développement durable,
organisé sous les auspices
du Conseil économique et social**
6-15 juillet 2021

Compte rendu des travaux de la septième réunion de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement

Note du Secrétariat

Conformément aux résolutions [67/290](#) et [70/299](#) de l'Assemblée générale, le Président du Conseil économique et social a établi le présent compte rendu des travaux de la septième réunion de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement, en vue de le présenter au forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil. Le présent compte rendu doit également servir de contribution au mécanisme de suivi du financement du développement et le renforcer, comme prévu par l'Assemblée dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Le Forum, qui devait avoir lieu en mai 2020, s'est finalement tenu sous forme virtuelle les 6 et 7 mai 2021, dans le respect des protocoles liés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le compte rendu relaie les messages et les recommandations établis lors de la réunion en fonction des tendances constatées et des progrès accomplis ainsi que des défis à relever recensés dans le rapport du Secrétaire général sur les tendances et les progrès en matière de coopération internationale pour le développement ([E/2020/10](#)) et dans un document de séance concis comportant des mises à jour. S'appuyant sur l'engagement indéfectible de décideurs politiques de haut niveau et de praticiens de toutes les régions et de divers domaines d'action, on y recommande que le forum politique de haut niveau de 2021 fasse progresser la notion repensée de coopération pour le développement du Forum – tenant compte du risque, conçue pour renforcer la résilience et étroitement liée à l'action climatique – qui servira de point d'appui à l'action collective menée dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et du relèvement postpandémie. Afin de renforcer la résilience face aux chocs futurs, le forum politique de haut niveau de 2021 devrait également promouvoir des infrastructures inclusives, accessibles et durables, alignées sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et répondant aux besoins des collectivités locales, notamment des secteurs les plus vulnérables de la population.



I. Introduction

1. Le Forum pour la coopération en matière de développement examine les tendances et les progrès dans le domaine de la coopération internationale pour le développement, notamment en ce qui concerne les stratégies, les politiques et les moyens de financement, favorise une meilleure cohérence entre les activités des différents partenaires de développement et renforce les liens entre les activités normatives et opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies. Il élabore des orientations générales à l'intention des États Membres et d'autres acteurs afin d'améliorer la qualité, les effets et l'efficacité de la coopération pour le développement ainsi que d'augmenter la quantité des efforts faits à ce titre. Son travail sert de contribution au forum politique de haut niveau pour le développement durable et renforce le processus de suivi et d'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Son travail sert également de contribution au mécanisme de suivi du financement du développement, qu'il renforce, et aux efforts déployés pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

2. En application des résolutions [67/290](#) et [70/299](#) de l'Assemblée générale, le Secrétariat présente ci-après au forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil économique et social, un compte rendu, établi par le Président du Conseil, des travaux de la septième réunion de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement. Conformément aux protocoles liés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la réunion, qui devait se tenir initialement en mai 2020, a été finalement organisée sous forme virtuelle, les 6 et 7 mai 2021.

3. Le Forum de 2021 visait à faire progresser une coopération pour le développement propre à réduire les risques, permettre le redressement et renforcer la résilience durant et après la crise de la COVID-19. L'importance accordée à cet objectif s'est traduite par un engagement résolu de la part de décideurs politiques de haut niveau et de praticiens de toutes les régions et de divers domaines d'action – représentants de gouvernements nationaux, société civile, secteur privé, secteur philanthropique, femmes, jeunes et autres groupes vulnérables, ainsi que maires et autres autorités locales, organisations internationales et banques de développement. Les participants se sont montrés disposés à contribuer à la conception d'un rôle plus stratégique et efficace de la coopération pour le développement dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

4. En conséquence, le Forum de 2021 a donné naissance à une nouvelle notion de la coopération pour le développement – tenant compte du risque, conçue pour renforcer la résilience et étroitement liée à l'action climatique – pouvant servir de point d'appui à l'action collective menée dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et du relèvement postpandémie. Les accords mondiaux déjà en place permettront de reconstruire sur de meilleures bases. Pour autant, il faudra, à cette fin, procéder à une mise en œuvre plus concertée, créative et souple des accords mondiaux, et les efforts déployés à tous les niveaux devront s'appuyer sur les systèmes nationaux, les cadres politiques et les capacités nationales et locales et les renforcer, favoriser des approches inclusives et faciliter la coordination entre les différents acteurs.

5. Le présent compte rendu relaie les messages clés prononcés et les grandes recommandations formulées par le Forum pour la coopération en matière de développement pour : a) intégrer le risque et la résilience dans l'ADN de la coopération pour le développement ; b) respecter les engagements pris en matière de coopération pour le développement pour naviguer entre les écueils des crises ; c) promouvoir un relèvement postpandémie durable par la coopération pour le

développement ; d) mettre en commun les connaissances et les technologies aux fins de la riposte et du relèvement, notamment pour favoriser une transformation numérique inclusive et une gouvernance efficace des données ; e) repenser la coopération pour le développement dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

II. Intégrer le risque et la résilience dans l'ADN de la coopération pour le développement

6. Faute d'une riposte plus forte à la pandémie, s'appuyant sur la coopération pour le développement, de la part de la communauté internationale, les pays en développement feront les frais d'une « décennie perdue » en matière de développement, dont les risques se répercuteront massivement à l'échelle de la planète. Actuellement, le contexte mondial est défini par des risques croisés, qui se conjuguent pour faire pression sur les acteurs du développement et les inciter à juguler et éradiquer la pandémie de COVID-19, se relever de ses répercussions socioéconomiques et redynamiser la mise en œuvre effective du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Sans des augmentations substantielles des financements et d'autres formes de coopération pour le développement visant à renforcer la résilience, les objectifs de développement durable seront difficiles à atteindre d'ici à 2030. En particulier, la nature multidimensionnelle et cumulative de la crise de la COVID-19 a montré à nouveau combien il était urgent de financer la prévention et la réduction des risques de catastrophe ainsi que la préparation et l'intervention en cas de catastrophe. Il sera essentiel de renforcer la coopération internationale pour le développement et le multilatéralisme afin de permettre le relèvement, de réduire les risques et de renforcer la résilience et la préparation en vue de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

7. La coopération internationale pour le développement doit tenir compte plus systématiquement des risques, étant donné la complexité croissante que ceux-ci présentent et l'ampleur des ressources et des connaissances spécialisées requises à cet égard. Les répercussions de la COVID-19 et les risques systémiques, tels que les changements climatiques, montrent clairement l'importance de la gestion des risques pour le développement durable à l'échelle nationale ainsi que du point de vue de la mise en œuvre concrète. La coopération pour le développement devrait aider les pays en développement à renforcer leur capacité, aux niveaux national et local, de gérer et de réduire les risques, de sorte que les chocs futurs ne compromettent pas davantage les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. De nombreux pays en développement avaient déjà pris en compte, avant la pandémie, les risques multidimensionnels dans leurs priorités et plans nationaux. La crise a motivé les partenaires et leur a donné l'occasion d'adapter leur coopération pour le développement au nouveau profil des risques qui se dessine. Tous les acteurs devraient veiller à ce que les risques existants et les risques liés à la pandémie soient, ensemble, traités dans le cadre d'une coopération – financière et autre – qui s'aligne sur les priorités des pays et renforce les systèmes nationaux.

8. La coopération pour le développement devrait s'attaquer aux causes structurelles des inégalités et favoriser une reconstruction sur de meilleures bases, plus équitables. La pandémie a révélé et exacerbé des inégalités criantes qui ont réduit à néant les progrès accomplis, notamment, en faveur des femmes, des enfants et des jeunes, des populations autochtones et des migrants. La coopération pour le développement devrait s'attacher en priorité à soutenir la mise en place de systèmes

de santé et de protection sociale résilients (y compris les systèmes assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle), ces systèmes étant la pierre angulaire du travail fait par la société pour réduire les inégalités, résister aux chocs et en limiter les conséquences néfastes. Les pays en développement auront besoin que les partenaires multilatéraux et bilatéraux leur apportent un tel soutien à court, moyen et long terme, par divers moyens : financement (notamment un allègement de la dette, des prêts concessionnels et des subventions), soutien aux capacités et partenariats novateurs en matière de données, de technologie et d'innovation.

9. Les investissements consentis dans le relèvement devraient viser à remédier aux facteurs qui ont conditionné l'évolution de la crise de la COVID-19 dans les pays en développement. Les pays en développement sont entrés dans la crise alors qu'ils souffraient, pour reprendre les termes employés dans le secteur de la santé, de « pathologies préexistantes », c'est-à-dire de vulnérabilités frappant, en particulier, les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et d'autres pays en situation particulière. Pour ces pays, les retombées socioéconomiques de la pandémie pourraient se révéler encore plus dévastatrices que le choc sanitaire. Abritant la plupart des indigents de la planète, les pays à revenu intermédiaire ont eux aussi dû faire face à des défis particuliers, imputables à leur vulnérabilité aux chocs socioéconomiques de la COVID-19, ainsi qu'à des obstacles structurels au soutien financier ou en termes de capacités.

10. Les pays les moins avancés doivent relever des risques nouveaux, considérables. Dans ces pays, la pandémie a entraîné des pertes économiques, une érosion des infrastructures et des contraintes sur les services publics, qui sont venues s'ajouter aux carences et vulnérabilités structurelles préexistantes. Les partenaires – multilatéraux ou bilatéraux, publics ou privés – de la coopération pour le développement peuvent aider ces pays à renforcer leur capacité d'accroître la production et la productivité, créer des emplois et faire progresser les technologies et la desserte numérique, faire partie de chaînes de valeur régionales et mondiales plus résilientes, et prévoir des infrastructures et des technologies vertes, investir dans ces biens et les gérer efficacement, afin de soutenir une transition vers une économie durable, résiliente aux changements climatiques et tenant compte des risques.

11. L'enquête menée par le Forum pour la coopération en matière de développement en 2019/20 a montré que déjà avant la crise actuelle, le fait de disposer de stratégies nationales de développement durable aidait les pays à recenser les risques, à réfléchir à des mesures d'urgence et à prévoir différents scénarios. L'expérience des pays en développement en matière de risques récents et plus circonscrits, tels que l'épidémie du virus Ebola et les catastrophes naturelles, a fait de ces efforts un élément qui, de plus en plus, se révèle crucial pour la planification nationale du développement. De nombreux pays en développement ont pris en compte cette expérience dans leurs écosystèmes de coopération pour le développement, à savoir dans leurs politiques nationales de coopération pour le développement et dans d'autres facteurs clés d'une coopération pour le développement recensés par le Forum pour la coopération en matière de développement, notamment les cadres de résultats par pays, les systèmes d'information sur la coopération pour le développement, les forums nationaux pour la coopération en matière de développement et le soutien aux capacités.

12. Une certaine souplesse, qui s'appuie solidement sur la confiance entre partenaires, s'est révélée importante au moment d'encourager le partage de données d'expérience entre acteurs de la coopération pour le développement dans la lutte contre la pandémie, y compris dans le déploiement rapide de nouvelles ressources et de nouveaux outils pour un effet immédiat. Cette souplesse s'est traduite par une capacité de réaffecter à des priorités urgentes des fonds, en particulier, de donateurs bilatéraux du secteur de la santé, de rationaliser et d'assouplir certaines normes et

règles (par exemple, pour les marchés publics) en vue d'accélérer la riposte, et d'avancer les dates de mise en œuvre. Ces mesures ont été soutenues à l'échelle nationale par des politiques et accords de coopération pour le développement solides, tenant compte des facteurs de risque et d'aspects liés aux interventions en situation d'urgence. En outre, les pays en développement ont apporté d'importantes contributions à la riposte, notamment en partageant les fournitures aux premiers temps de la crise, en exécutant, chaque fois que possible, leurs propres plans de relance, et en prenant des mesures importantes pour enrayer la propagation du virus par des mesures de confinement.

13. Pour faire progresser la mise en œuvre d'approches tenant compte des risques, il est urgent de renforcer les capacités et les systèmes de données et de statistiques, en s'appuyant sur l'accès à des données de qualité, actualisées, fiables et ventilées, et sur la capacité d'exploiter de nouvelles sources de données, y compris des données numériques. Il ressort de l'enquête menée par le Forum pour la coopération en matière de développement en 2019/20 que, dans les pays en développement, le manque de données de qualité se révèle un obstacle majeur à la réalisation des objectifs de développement à long terme et à la riposte aux urgences à court terme. L'expérience des pays en développement a montré à quel point des systèmes de données et d'administration solides permettaient de canaliser les ressources destinées aux opérations d'urgence et de renforcer la couverture de la protection sociale en temps de crise. La demande de données en temps réel sur les tendances a décrit un pic durant la pandémie, ce qui a donné lieu à de nombreuses innovations et partenariats dans le domaine des données. Toutefois, nombre de ces produits n'ont pas dépassé le cadre mondial ou s'appuyaient sur des capacités ou des ressources extérieures se trouvant hors de la portée des pays en développement. Forts de cette expérience, les partenaires de la coopération pour le développement devraient aider les pays à renforcer les capacités de leurs systèmes de données et d'information. Ils devraient également soutenir un meilleur suivi en temps réel des données relatives à la coopération pour le développement, sur la base de la communication d'informations précises et opportunes.

III. Respecter les engagements pris en matière de coopération pour le développement pour naviguer entre les écueils des crises

14. La réalisation de la cible consistant à affecter 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement est une priorité, comme le sont aussi les réformes politiques à apporter pour favoriser la résilience des pays en développement. Les acteurs de la coopération pour le développement devraient s'inspirer de l'exemple montré par ceux qui ont réussi, pendant la crise, à préserver, voire à augmenter, les budgets et les moyens réservés à la coopération pour le développement. L'aide publique au développement devrait être préservée pour les pays les plus pauvres ainsi que pour les pays surendettés et les pays aux prises avec une situation de fragilité. En outre, il faudrait rééquilibrer les répartitions sectorielles de l'aide en investissant dans la préparation – comme la prévention et la planification des crises, l'adaptation aux changements climatiques ou la prévention des épidémies et des pandémies – en fonction des besoins et des priorités des pays. Le subventionnement est vital pour les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, qui risquent fortement de se retrouver surendettés. Il faudrait donc inverser la tendance au déclin du subventionnement par rapport aux prêts.

15. Il faudrait atteindre la cible des 100 milliards de dollars des États-Unis réservés au financement de la lutte contre les changements climatiques dans le cadre

d'engagements nouveaux et additionnels en matière d'aide publique au développement, en préférant les subventions aux prêts. Il conviendra également d'aligner l'aide publique au développement sur le Programme 2030 et l'Accord de Paris. Les partenaires de la coopération pour le développement et les parties prenantes concernées devraient s'efforcer de rationaliser et de simplifier les procédures de demande de financement de l'action climatique et de gestion de ces ressources afin de faciliter l'accès des pays en développement aux fonds mondiaux réservés à l'action climatique. En outre, les efforts de relèvement postpandémie devraient permettre de limiter les obstacles qui entravent l'accès à la coopération pour le développement aux fins de l'action climatique et de la réduction des risques de catastrophe et qui empêchent d'attirer les partenaires pertinents dans ce domaine, et faire en sorte de parer à des risques multiples au moyen des investissements, en augmentant non seulement la quantité mais aussi la qualité et l'impact de ces derniers.

16. Une approche plus globale de l'allègement de la dette, s'appuyant sur le critère de la vulnérabilité, permettrait de remédier aux pressions immédiates qui s'exercent sur les liquidités et de rétablir la viabilité de la dette extérieure à long terme de nombreux pays en développement. Des niveaux d'endettement élevés et insoutenables menacent la stabilité macroéconomique des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement et compromettent la réalisation du développement durable. Si l'Initiative de suspension du service de la dette, du Groupe des Vingt, a permis d'alléger les pressions financières qui pesaient sur certains pays vulnérables, elle reste toutefois nettement insuffisante. Une approche internationale plus complète permettrait de combiner des moratoires avec un reprofilage et une restructuration de la dette souveraine. Des initiatives ayant trait à l'échange de dettes pourraient également être étudiées plus avant.

17. Les banques multilatérales de développement doivent pouvoir disposer de plus de ressources afin d'être davantage en mesure, financièrement, d'accorder des prêts – concessionnels ou autres. À cet égard, il faudrait reconstituer, comme il a été convenu, les ressources de l'Association internationale de développement. De même, il faudrait augmenter considérablement les prêts des banques régionales de développement œuvrant au service des pays les moins avancés, notamment la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement. Un financement à plus long terme, octroyé à des conditions favorables, notamment par le biais de l'Association internationale de développement, une fois renforcée, pourrait se révéler important pour faciliter les investissements nécessaires dans le capital humain ainsi que dans des systèmes de protection sociale et de santé et des infrastructures résilientes.

18. Le financement mixte, fondé sur les principes énoncés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, peut venir compléter le financement à des conditions favorables octroyé dans le contexte de la crise. Un financement mixte peut être déployé en mode anticyclique, lorsque d'autres apports financiers privés s'interrompent brusquement, améliorant ainsi l'accès au financement des petites entreprises et garantissant un appui financier et technique aux acteurs du secteur privé dans les régions en développement. De nombreuses institutions de financement du développement se sont efforcées de resserrer leur collaboration et de tirer parti de leurs atouts respectifs pour améliorer l'impact, l'efficacité et la durabilité de leurs investissements dans les mesures prises pour faire face à la pandémie et pour assurer un relèvement postpandémie. On pourrait renforcer cette approche en resserrant la collaboration avec les banques de développement nationales et infranationales des pays en développement et en appuyant les capacités de ces dernières, jetant ainsi un pont entre spécialistes mondiaux et locaux afin de catalyser le financement du développement durable. Pour réaliser pleinement son potentiel, le financement mixte doit cibler davantage les destinataires dont les besoins sont les plus grands et qui

bénéficient le plus des effets des investissements en termes de développement durable. Les ressources non concessionnelles doivent être utilisées, autant que possible, comme un levier de l'investissement privé, l'aide publique au développement devant servir à soutenir les secteurs sociaux pour lesquels les transactions relevant du financement mixte sont généralement moins indiquées.

19. La contribution du secteur privé à la coopération pour le développement devrait devenir plus substantielle et stratégique, afin de favoriser la résilience des pays en développement. L'enquête menée par le Forum pour la coopération en matière de développement en 2019/20 a révélé que la participation du secteur privé aux plateformes ou forums nationaux de coopération pour le développement des pays en développement restait limitée. Or, la pandémie a montré à quel point les contributions du secteur privé pouvaient favoriser une riposte rapide à la crise. Afin de renforcer les partenariats pour la résilience, les acteurs du secteur privé devraient, dans le cadre de leur participation à la coopération pour le développement, œuvrer surtout dans les domaines prioritaires où ils peuvent, grâce à leurs compétences spécialisées et leurs ressources, être porteurs de changement, notamment en ce qui concerne l'action climatique, l'inclusion financière, la facilitation et le financement du commerce des petites et moyennes entreprises, l'agriculture et le développement rural, la création de possibilités de travail décent pour les femmes et les jeunes, et l'aide apportée aux acteurs économiques dans le cadre d'investissements à long terme.

20. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ayant fait preuve de résilience dans le contexte de la pandémie, celles-ci devraient être renforcées. Un recours accru à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire peut permettre de renforcer les capacités et les ressources en vue d'une coopération pour le développement tenant compte des risques, notamment par le commerce, la politique industrielle, l'intégration régionale et les chaînes de valeur régionales dans les secteurs de l'alimentation, de la santé et des produits connexes ainsi que du financement à grande échelle. En outre, les pays du Sud se sont révélés essentiels pour générer et catalyser des connaissances sur la santé et d'autres risques pour le développement durable, ce qui pourrait être renforcé par un échange de données d'expérience, de compétences et de bonnes pratiques entre entités nationales et locales.

21. Un soutien au renforcement des capacités en ce qui concerne les cadres de financement nationaux intégrés et une amélioration de l'accès aux données et aux informations aideront les pays en développement à incorporer la gestion des risques dans leurs politiques budgétaires et financières. Les cadres de financement nationaux intégrés peuvent renforcer la corrélation et la contribution des politiques à court et moyen terme aux aspirations à long terme en matière de développement durable, telles que reflétées dans les stratégies nationales de développement durable. En prenant en compte l'ensemble des sources de financement du développement durable – publiques, privées, nationales et internationales –, ces cadres permettent aux pays d'élaborer les stratégies dont ils ont besoin pour accroître les investissements, gérer les risques et progresser dans la mise en œuvre de leurs priorités.

IV. Promouvoir un relèvement postpandémie durable par la coopération pour le développement

22. La santé de tous dépend de celle de chacun. Les vaccins anti-COVID-19 doivent être considérés comme des biens publics mondiaux et être ainsi accessibles partout et à tous, le plus rapidement possible. Le Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19, notamment le Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19, incarne une nouvelle approche de la coopération

pour le développement utilisée pour lutter contre une pandémie mondiale, mais il s'agit là, pour l'heure, d'une œuvre inachevée. Le monde est encore loin de l'égalité d'accès aux vaccins. Pour y parvenir, il est urgent d'accélérer la production, l'approvisionnement et la distribution de vaccins et, surtout, la vaccination de masse dans chaque pays et dans chaque collectivité. D'aucuns se demandent si l'aide publique au développement peut à elle seule couvrir les coûts qui découlent de ces mesures sans recourir à d'autres modes et protocoles de financement novateurs qui associent efficacement tous les types de ressources publiques – internationales et nationales. Il convient de lever les restrictions à l'exportation des vaccins et des produits de première nécessité, d'augmenter la production dans toutes les régions et de renforcer les systèmes de santé, en vue d'une distribution et d'une vaccination urgentes. La levée des droits de propriété intellectuelle sur les vaccins permettrait d'élargir la production de ces derniers dans les pays en développement et favoriserait une riposte plus rapide et durable. Parallèlement, il faudrait examiner les succès remportés par le Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19, de même que les difficultés rencontrées dans ce contexte, pour en tirer des enseignements pouvant être mis à profit dans d'autres initiatives rassemblant divers acteurs (des secteurs public et privé) et pour définir des méthodes permettant de relever les défis critiques en matière de développement.

23. La collaboration multilatérale dans le domaine de la science et de la technologie, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, demeure essentielle pour assurer l'efficacité des mesures de riposte à la crise et de relèvement mises en œuvre à travers le monde. La diplomatie appliquée à la science, à la technologie et à l'innovation apporte une réponse aux défis que présente la crise – dans l'immédiat et à long terme – en facilitant la coopération pour le développement et l'échange de connaissances dans les domaines de la santé publique et de la recherche sanitaire ainsi qu'en ce qui concerne les meilleures pratiques liées, notamment, aux protocoles de surveillance, de dépistage et de traitement. Le transfert de connaissances, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud, peut soutenir les capacités des pays et accroître leur contribution à l'innovation à l'échelle mondiale. C'est ainsi que, dans les régions en développement, les responsables de la santé publique se sont concertés pour mieux coordonner la riposte entre et dans les pays et pour accélérer l'échange de fournitures médicales essentielles et de personnel sanitaire pendant la crise.

24. La coopération pour le développement devrait s'attacher en priorité à mettre en place des systèmes de santé résilients et solides dans les pays vulnérables, offrant un accès équitable à des soins abordables pour tous, ce qui permettrait d'assurer une meilleure préparation aux futurs chocs sanitaires, tout en répondant aux besoins sous-jacents en matière de santé, dans des domaines tels que la santé maternelle et infantile et le traitement des maladies infectieuses et non transmissibles. Dans la plupart des pays en développement, la pénurie de personnel sanitaire demeure un problème majeur. La création d'emplois décents, le renforcement des systèmes de prestations sanitaires et les progrès en matière de santé et de sécurité sanitaire sont interdépendants et doivent être soutenus de manière intégrée, pour un relèvement durable.

25. Pour faire face à la double situation d'urgence que constituent la pandémie et les changements climatiques, il faut, dans le cadre de la coopération pour le développement, débloquer des financements de qualité destinés à l'adaptation et au renforcement de la résilience, tout en s'attachant à atténuer et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il en va de la survie des pays particulièrement vulnérables, notamment des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Les pays à revenu intermédiaire doivent eux aussi faire face à des défis particuliers, car ils ont un accès limité au financement

à des conditions favorables alors qu'il leur faut un soutien financier et une aide au renforcement des capacités plus importants et de meilleure qualité pour pouvoir gérer cette double situation d'urgence. En ce qui concerne l'accès aux ressources concessionnelles octroyées aux fins de l'action climatique, l'indicateur du produit intérieur brut ne devrait pas être le seul critère retenu. Il faudrait établir la notion d'indice de vulnérabilité multidimensionnelle pour les petits États insulaires en développement et l'utiliser afin d'améliorer l'accès aux ressources concessionnelles dont ces pays ont besoin. La réaffectation de ressources concessionnelles à la lutte contre la pandémie a creusé les disparités dans le domaine des investissements dans l'action climatique. Parallèlement, des politiques de relèvement postpandémie écologiquement régressives ont accentué les vulnérabilités des collectivités locales et exacerbé les inégalités. Malgré tous les discours sur la nécessité de reconstruire en mieux, les pays ont continué de promouvoir des investissements polluants, dans le cadre de mesures de relance et d'incitations fiscales mises en œuvre, notamment, dans le secteur des combustibles fossiles et dans l'industrie de l'extraction du charbon.

26. Les dépenses destinées au relèvement doivent être axées sur la réduction des risques de catastrophe, les infrastructures durables et le travail décent. Les partenaires de la coopération pour le développement devraient s'engager à aider les pays en développement à établir une liste de projets d'infrastructures durables, potentiellement rentables à long terme, dans lesquels il conviendrait d'investir. Les investissements massifs dans les infrastructures durables et la gestion efficace de ces dernières auront une incidence sur la réalisation des objectifs de développement durable dans leur ensemble. Il importe d'augmenter considérablement les investissements du secteur public et, surtout, du secteur privé dans les infrastructures durables – dans les secteurs, notamment, de l'énergie propre, des transports, du logement et des technologies de l'information et des communications. Il sera essentiel d'accroître les fonds – publics et privés – en vue d'une transition juste vers des énergies propres, notamment en investissant dans les énergies renouvelables et dans un plus grand accès aux énergies propres dans les pays en développement, ainsi que dans la création d'emplois verts et la formation technique.

27. Aux fins d'un relèvement durable, la coopération pour le développement devrait favoriser davantage l'adaptation des objectifs de développement durable aux réalités locales ainsi que la conception et la mise en œuvre de solutions inclusives. De nombreux pays sont déjà conscients des avantages qu'il y a à s'appropriier à l'échelle locale les efforts de riposte à la pandémie et de relèvement postpandémie. Grâce aux nouvelles technologies, les sphères locale et régionale sont devenues essentielles car elles permettent d'expérimenter et d'innover afin d'aider à relever collectivement et solidairement les défis communs, y compris dans le cadre de partenariats nationaux et transnationaux, entre autorités locales. En outre, au-delà du concept du « tout à l'État », qui s'appuie sur la force du leadership politique, des approches « sociétales » sont nécessaires pour parer à la double situation d'urgence que constituent la pandémie et les changements climatiques. La coopération pour le développement devrait soutenir de telles approches, notamment en faisant appel aux compétences et aux connaissances des jeunes et des populations autochtones, afin d'assurer une résilience sur le long terme, pour un développement durable.

V. Mettre en commun les connaissances et les technologies aux fins de la riposte et du relèvement, notamment pour favoriser une transformation numérique inclusive et une gouvernance efficace des données

28. Pour lutter contre la pandémie et accélérer le développement durable dans les pays les moins avancés et d'autres pays en situation particulière, il est essentiel de rendre la science, la technologie et l'innovation accessibles et de réduire la fracture technologique et numérique. En renforçant les capacités de recherche-développement dans les pays les moins avancés, on pourrait dégager des solutions novatrices dans de nombreux domaines – du renforcement de la capacité productive à l'agriculture, en passant par la santé et l'éducation. Une coopération pour le développement plus ciblée, visant à promouvoir les progrès dans la recherche-développement et dans le transfert de technologie, alignée sur les priorités des pays les moins avancés, pourrait renforcer l'intégration dans ces domaines, notamment de manière à réduire la vulnérabilité et à améliorer la riposte et l'adaptation aux risques, contribuant ainsi au développement durable et à la réalisation des objectifs liés au climat.

29. La transformation numérique peut grandement favoriser une reconstruction sur de meilleures bases, plus équitables ; elle ne se conçoit pas, toutefois, sans des efforts concertés menés à l'échelle internationale pour réduire la fracture numérique et régler la question de la gouvernance des données. En assurant un transfert de technologie et en aidant davantage les pays en développement à mettre en place leurs infrastructures et capacités numériques, la coopération pour le développement peut contribuer à faire que la transformation numérique accélérée par la crise ne fasse pas de laissés-pour-compte.

30. La manière dont les gouvernements et les entreprises utilisent les données non seulement définira notre avenir numérique ; elle sera également facteur de confiance, ou de défiance, dans les pouvoirs publics et les institutions, dont l'efficacité se trouvera ainsi augmentée ou, au contraire, diminuée. Il s'agit avant tout de savoir trouver un équilibre entre, d'une part, la protection de la sphère privée et de l'individu et, d'autre part, une utilisation efficace des données en tant que facteur de développement durable. Le renforcement des capacités nationales et locales en matière de systèmes de données doit notamment porter sur les cadres réglementaires relatifs à la gouvernance des données. Les efforts dans ce sens doivent être fondés sur un consensus multilatéral et une collaboration au sujet des normes de bonne gouvernance numérique, de ce que ces normes recourent et de la manière dont elles sont mises en œuvre dans la pratique, non seulement au niveau national mais aussi au niveau mondial.

31. Pour garantir un relèvement placé sous le signe de la résilience, il faudra mettre en œuvre systématiquement, au niveau institutionnel, les innovations en matière de coopération pour le développement régional et de partage des connaissances motivées par la pandémie. La pandémie actuelle ne sera pas la dernière crise d'une telle ampleur à se produire. Ce constat posé, il importera donc de recourir systématiquement à la coopération régionale et d'institutionnaliser les enseignements tirés jusqu'ici des efforts de lutte contre la pandémie et de relèvement postpandémie, notamment pour accélérer le partage des connaissances sur la science des données et les technologies naissantes, telles que l'intelligence artificielle, et en augmenter l'efficacité. La pandémie a montré à quel point des outils de communication, des plateformes de partage des connaissances et des mécanismes de renforcement des capacités efficaces étaient importants et nécessaires aux fins d'une coopération pour le développement entre toutes les parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé. Des percées notables ont été accomplies, notamment au niveau régional, pour intensifier

la coopération technique et financière en matière de lutte contre les pandémies. Des partenariats nouveaux et innovants adaptés aux défis particuliers du relèvement ont également vu le jour ; ceux-ci pourront bénéficier d'une communication et d'une collaboration interrégionales plus poussées.

VI. Repenser la coopération pour le développement dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable

32. Le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021, organisé sous les auspices du Conseil économique et social, devrait faire progresser la notion repensée de coopération pour le développement – tenant compte du risque, conçue pour renforcer la résilience et étroitement liée à l'action climatique – qui servira de point d'appui à l'action collective menée dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et du relèvement postpandémie. Les accords mondiaux déjà en place permettront une reconstruction sur de meilleures bases, plus équitables. Pour autant, il faudra, à cette fin, faire preuve d'une plus grande solidarité au niveau international et procéder à une mise en œuvre plus concertée, créative et souple des accords mondiaux, et les efforts déployés à tous les niveaux devront s'appuyer sur les systèmes nationaux, les cadres politiques et les capacités nationales et locales et les renforcer, favoriser des approches inclusives associant non seulement les acteurs gouvernementaux mais aussi les femmes, les jeunes, les populations autochtones, les migrants, les autorités locales, la société civile et le secteur privé, et faciliter la coordination entre les différents acteurs de la coopération internationale pour le développement, qui ont tous des connaissances à partager et des ressources diverses à apporter.

33. Pour renforcer la résilience face aux chocs futurs, le forum politique de haut niveau de 2021 devrait promouvoir des infrastructures inclusives, accessibles et durables, alignées sur le Programme 2030 et répondant aux besoins des collectivités locales, notamment des secteurs les plus vulnérables de la population. La coopération pour le développement, comprenant le financement, les investissements et le renforcement des capacités, se révélera essentielle à cet égard.

34. La vingt-sixième Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), sera essentielle en ce qu'elle sera l'occasion de montrer comment les contributions révisées déterminées au niveau national et les efforts de relèvement durable s'articuleront entre eux et de recenser les possibilités stratégiques d'intensifier une coopération pour le développement tenant compte des risques et du climat. Le relèvement postpandémie est considéré comme une occasion sans précédent de réorienter les efforts de toutes les parties prenantes vers la réalisation des objectifs de développement durable et l'action climatique.

35. La cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra à Doha en 2022, devrait fermement inscrire le renforcement de la résilience dans l'ADN de la coopération pour le développement avec les pays les moins avancés et d'autres pays en situation particulière. Entre autres éléments clés, le programme d'action en faveur des pays les moins avancés devrait porter sur le développement des capacités productives au service du développement durable, la mise en place de formes nouvelles et innovantes d'aide aux pays en voie de reclassement qui facilitent, en fonction de l'évolution des modes de financement du développement, la transition de ces pays, et l'amélioration des mécanismes de suivi et de riposte aux crises de manière à permettre des interventions rapides en cas de crise soudaine ou de situation d'urgence.

36. Le Forum pour la coopération en matière de développement peut, dans l'optique de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, alimenter la réflexion consacrée au développement et favoriser la réalisation de progrès dans ce domaine ainsi que renforcer davantage les liens entre le dialogue politique mondial et les mesures novatrices en matière de coopération pour le développement mises en œuvre sur le terrain. Il peut jouer un rôle beaucoup plus actif, en tant que plateforme mondiale inclusive, pour recueillir et préciser des idées visant à intensifier une coopération pour le développement de qualité et à fort impact en faveur des pays et des populations les plus vulnérables, dans le cadre du relèvement, mais aussi, à long terme, en vue d'un développement durable. Tel sera également l'objet du prochain cycle de l'enquête du Forum, qui se déroulera lors du second semestre de 2021, et qui offrira une occasion unique, au bout de dix-huit à vingt-quatre mois de crise, de voir dans quelle mesure la coopération pour le développement s'aligne sur les besoins des pays en développement et tient compte des divers profils de risques.
